



## LA PLANÈTE DES ZIGOTOS

Services périscolaires rue de paradis 77399 Courtomer  
Tél : 01.64.42.03.21 courriel : laplanetedeszigotos@orange.fr



### REGLEMENT INTERIEUR 2022/2023

SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Structure sociale mais aussi lieu éducatif, la planète des Zigotos s'adresse à tous les enfants scolarisés de 3 à 11 ans et les accueille en dehors du temps scolaire et durant les vacances. Le syndicat intercommunal des écoles de Bernay-Vilbert et Courtomer en a en charge la gestion. Les projets éducatif et pédagogique sont consultables sur le site <https://laplanetedeszigotos.fr/>

#### CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font sur le portail famille : [https://www.delta-enfance4.fr/PORTAIL\\_COURTOMER](https://www.delta-enfance4.fr/PORTAIL_COURTOMER)

Un dossier unique est à remplir incluant les temps périscolaires, la cantine scolaire, l'accueil des mercredis et vacances scolaires.

➡ **L'inscription ne sera effective que lorsque le dossier sera complet.**

##### 1. Pièces justificatives à fournir

- ATTESTATION D'ASSURANCE EXTRASCOLAIRE
- Photocopie des vaccins du carnet de santé
- Copie intégrale du livret de famille
- Justificatif de domicile
- Les trois derniers bulletins de salaire, indemnités de chômage, indemnités de maladie...

Le barème est calculé sur la base des 3 derniers revenus mensuels du foyer (salaires, indemnités de chômage, indemnités de maladie...). Le calcul sera effectué sur la base du dernier avis d'imposition **uniquement** pour les personnes ne pouvant justifier d'un revenu mensuel régulier. Tout changement important dans les revenus de la famille devra être signalé à la responsable qui examinera la situation.

##### 2. Réservations

➡ **Toutes les réservations se font sur le portail famille.**

Périscolaire matin et soir : Les réservations peuvent être modifiées jusqu'au vendredi avant 10h00 de la semaine précédant les changements.

Cantine : Les réservations peuvent être modifiées jusqu'au vendredi avant 10h00 de la semaine précédant les changements.

Mercredi : Les réservations peuvent être modifiées jusqu'au vendredi avant 10h00 de la semaine précédant les changements.

Vacances scolaires : Les réservations pour les vacances seront effectuées 10 jours au plus tard avant le 1<sup>er</sup> jour des vacances.

Les modifications hors délais (réservations ou annulations) feront l'objet d'une demande auprès de la responsable de la structure par mail ou téléphone et seront accordés selon le caractère exceptionnel de la situation et du nombre de places disponibles. Il est à la charge des familles d'en informer l'enseignant.

En cas de maladie de plusieurs jours, signalée le 1er jour avant 10 heures, le service sera remboursé à partir du 2ème jour.

En cas de grève, intempéries, absence des enseignants.... le service restera facturé aux familles.

### **3. Facturation et paiement**

La facturation est établie en fin de mois à terme échu et envoyée de façon dématérialisée par mail. La participation demandée est calculée selon le barème et les tarifs fixés par le conseil syndical.

Actuellement le règlement est à retourner à la planète des Zigotos par chèque à l'ordre du Trésor Public avant la date mentionnée sur la facture. Dans un deuxième temps, vous aurez la possibilité de consulter vos factures en ligne, mais aussi de pouvoir régler en ligne par carte bancaire l'ensemble des prestations du service Enfance. Nous vous informerons de l'ouverture du règlement en ligne dès sa mise en place.

### **4. Assurance**

L'inscription d'un enfant est soumise à la présentation d'une attestation d'assurance (responsabilité civile). De plus, il est vivement conseillé d'assurer l'enfant pour les dommages qu'il pourrait subir (assurance individuelle-accidents corporels).

### **5. Règles sanitaires**

Il est impératif de prendre RDV avec la direction de l'accueil de loisirs pour la mise en place d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) en cas d'allergie ou de trouble de la santé. Dans ce cas précis vous devez fournir la copie du PAI ainsi que le traitement correspondant.

L'accueil de loisirs n'est pas autorisé à prendre en charge des enfants malades. En cas d'indisposition sérieuse déclarée pendant l'accueil les parents seront contactés pour être invités à venir chercher leurs enfants dans les meilleurs délais.

➡ **Aucun médicament ne peut être donné aux enfants en dehors de ceux prescrit dans le (PAI).**

➡ **Il convient de signaler toutes modifications de la fiche sanitaire au cours de l'année**

### **6. Règles de vie**

La vie en collectivité impose des règles de vie qu'il est nécessaire d'appliquer à chacun. Les relations entre tous les participants, enfants et adultes, seront fondées sur les principes du respect mutuel, de l'acceptation des différences, de la tolérance et de la laïcité. Une attitude qui va à l'encontre de ces principes ne saurait être tolérée.

- Tout matériel dégradé devra être remboursé. La famille sera avisée par courrier et devra régler la facture.
- En cas de comportement agressif ou violent, d'actes délictueux, de dégradation volontaires ou qui mettrait en péril l'intégrité morale ou physique des autres enfants ou des équipes d'animation, les parents seront prévenus immédiatement. En cas de récurrence, l'enfant pourra être exclu temporairement ou définitivement.
- Les décisions d'avertissement et d'exclusion sont prises par le Président du Syndicat des Ecoles.

## **CONDITIONS GENERALES DES SERVICES**

### **1. Restauration scolaire**

Horaires : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 11h15 à 13h00 durant les jours de classes.

- Les repas sont livrés en liaison froide par une cuisine centrale dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Les menus sont consultables sur le site de la planète des Zigotos <https://laplanetedeszigotos.fr/> et affiché sur chaque site.
- Des repas « sans porc » ou « sans viandes » peuvent être proposés. Les familles intéressées sont priées de le mentionner sur le dossier d'inscription.

Conformément à la réglementation relative à l'accueil en collectivité des enfants atteints de troubles de la santé, pour tout enfant présentant une allergie alimentaire, il convient que les parents fassent une demande de P.A.I. (protocole d'accueil individualisé) auprès de la direction de l'école qui en saisira la médecine scolaire. En cas d'allergie alimentaire attesté par un médecin spécialiste, l'enfant pourra consommer un panier repas fourni par ses parents).

 **Les règles d'hygiène ne permettent pas d'apporter son repas (sauf PAI) durant la pause méridienne, de même il n'est pas possible de récupérer le repas ou le goûter en cas d'annulation.**

Le Syndicat intercommunal et le service de restauration scolaire déclinent toute responsabilité dans le cas où, sans mise en place d'un PAI, un enfant allergique rencontrerait un problème lié à l'ingestion d'aliments interdits.

## **2. Accueil du matin**

Horaires : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 7h30 à 8h15 durant les jours de classes.

- L'accueil du matin est un temps calme qui permet de favoriser la transition entre la famille et l'école.
- Une collation est proposée aux enfants qui souhaitent déjeuner à l'accueil de loisirs.

## **3. Accueil du soir**

Horaires : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 16h00 à 19h00 durant les jours de classes.

➤ L'accueil du soir comprend un temps dédié au goûter et un temps d'animation intérieur ou extérieur. Nous fonctionnons sur le libre choix d'activités et la mise en place de mini ateliers (activités manuelles, lecture, jeux...). L'aide aux devoirs est proposée aux enfants des classes primaires le lundi et jeudi durant une 1/2 heure.

Seules les personnes mentionnées dans le dossier d'inscription sont autorisées à venir chercher l'enfant à l'accueil de loisirs. Sauf autorisation du responsable légal, les enfants de plus de 6 ans ne sont pas autorisés à quitter seul l'accueil de loisirs.

## **4. Mercredi et vacances scolaires**

L'accueil de loisirs fonctionne

- Tous les mercredis durant la période scolaire
- Pendant les petites vacances scolaires: une semaine à la Toussaint, une semaine aux vacances d'hiver et une semaine aux vacances de printemps.
- Une partie des vacances d'été soit environ 3 semaines au mois de juillet et une semaine au mois d'août (pré-rentrée).

Les dates d'ouvertures sont affichées en début d'année scolaire dans les écoles, sur le site de la planète des Zigotos ainsi qu'à la planète des Zigotos.

Horaires :

**Journée complète** : A partir 7h30 jusqu'à 19h00

**½ journée avec repas** : Le matin de 7h30 à 13h00-13h30 ou l'après-midi de 12h00 à 19h00.

**½ journée sans repas** : Le matin de 7h30 à 12h00 ou l'après-midi de 13h00-13h30 à 19h00.

Les arrivées en début de journée se font de façon échelonnée de 7h30 jusqu'à 9h00  
Les départs en fin de journée se font de façon échelonnée à partir de 17h00 à 19h00  
Départ ou arrivée avant le repas : horaire fixe 12h00  
Départ ou arrivée après le repas : entre 13h00 et 13h30

Dans un souci de sécurité et d'organisation, nous vous demandons de respecter impérativement les horaires des différents services et de prévenir la direction en cas de situation exceptionnelle occasionnant un retard.

## ACCEPTATION DU REGLEMENT

Un exemplaire du présent règlement est tenu à la disposition de tout demandeur auprès de la responsable des services périscolaires et consultable sur le site de la planète des Zigotos : [www.laplanetedeszigotos.fr](http://www.laplanetedeszigotos.fr) et du portail famille : [https://www.delta-enfance4.fr/PORTAIL\\_COURTOMER](https://www.delta-enfance4.fr/PORTAIL_COURTOMER)

**L'inscription à un des services vaut acceptation du présent règlement**

## INFORMATIONS PRATIQUES

### 1. Portail famille

[https://www.delta-enfance4.fr/PORTAIL\\_COURTOMER](https://www.delta-enfance4.fr/PORTAIL_COURTOMER)

Service en ligne personnalisé et sécurisé accessible 24h/24 pour effectuer les démarches suivantes :

- Inscription
- Transmission des pièces justificatives
- Réservation des prestations à tous les services: restauration scolaire, accueil périscolaire, mercredis et vacances scolaires
- Gestion des informations du compte
- Consultation des factures

Prochainement :

- Régler par carte bancaire l'ensemble des prestations du service Enfance

### 2. Coordonnées et contacts



LA PLANETE DES ZIGOTOS

Services périscolaires

Rue de paradis

77390 COURTOMER

Tél : 01 64 42 92 21

Mail : [laplanetedeszigotos@orange.fr](mailto:laplanetedeszigotos@orange.fr)

Site internet : [www.laplanetedeszigotos.fr](http://www.laplanetedeszigotos.fr)



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES DE BERNAY-VILBERT ET COURTOMER

Mairie de Courtomer

77390 COURTOMER

Tél : 01.64.06.92.67 - Fax : 01.64.06.56.27

Mail: [syndicatdesecolesbvc@orange.fr](mailto:syndicatdesecolesbvc@orange.fr)